



MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES PAYS-D'EN-HAUT

RÈGLEMENT NO 447-2022 modifiant le Règlement 432-2021 – Calendrier des séances ordinaires pour l'année 2022 et date de la vente des immeubles pour non-paiement des taxes

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée QUE :

QUE le RÈGLEMENT NO 447-2021 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 432-2021 CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES POUR L'ANNÉE 2022 ET DATE DE LA VENTE DES IMMEUBLES POUR NON-PAIEMENT DES TAXES a été adopté de la façon suivante :

14 juin 2022 : Avis de motion
14 juin 2022 : Dépôt du projet de règlement et lecture
12 juillet 2022 : Adoption par le conseil de la MRC
13 juillet 2022 : Entrée en vigueur

Ledit règlement est présentement au bureau de la MRC des Pays-d'en-Haut (1014, rue Valiquette à Sainte-Adèle) ainsi qu'au bureau de chacune des municipalités constituantes de ladite MRC des Pays-d'en-Haut et toute personne peut en prendre connaissance aux heures normales de bureau.

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Fait à Sainte-Adèle, le 13 juillet 2022.

Jackline Williams
Directrice générale et secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je,..... soussigné(e), de la
Municipalité de certifie sous mon serment
d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant copie(s), tel que désigné par le conseil, le
....., entre h et h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce